



NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE AURA LIEU LE 29 SEPTEMBRE

Elle se tiendra dans nos locaux, au 120 avenue Ledru-Rollin,
Paris 11^e. Le déroulement en sera précisé ultérieurement.



2^e

GROUPE D'ÉCHANGES



Nous avons réuni le 17 juin 27 opérationnels autour du thème *Facturation électronique : opportunité(s) ou menace(s) ?*

Dans le but de contenir la fraude à la TVA (20 milliards en France et 140 en Europe), l'obligation de déclarer chaque jour ou semaine se généralise en même temps que la dématérialisation des factures.

D'ici le 1^{er} juillet 2024, les entreprises agissant en France devront avoir opté parmi les portails de facturation public (gratuit) ou privés (homologués pour garantir le niveau de sécurité). Il sera possible d'en retenir plusieurs, par exemple pour différencier les achats de production des frais généraux. L'annuaire des entreprises (SIREN et SIRET) et des portails choisis sera tenu par le portail public. La SIRETisation des fichiers clients sera donc indispensable pour que les factures soient correctement routées vers le bon destinataire.

Un compte-rendu détaillé des échanges va être rédigé pour les participants et les adhérents Codinf, ainsi qu'un mémo des mentions obligatoires sur les factures.

RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES DÉLAIS DE PAIEMENT publié le 24 juin

En fin d'année 2021, le secteur de l'**hébergement-restauration** affichait encore **plus de 20 jours de retard** en moyenne, chiffre à peine inférieur à son point le plus haut au troisième trimestre 2020 (21,2 jours). Des secteurs surveillés, il est le seul dont la situation s'améliore aussi lentement. D'autres secteurs (**services aux particuliers, information-communication**), ayant connu en 2020 des retards comparables sont en revanche parvenus à des réductions de 4 à 6 jours en fin d'année.

Les comportements de paiement des **grandes entreprises** posent tout particulièrement question. En effet, cette catégorie est la seule pour laquelle la Banque de France observe une **augmentation constante des délais de paiement**. Par ailleurs, d'après les données Altares pour 2021, les retards de paiement des entreprises de plus de 1 000 salariés sont supérieurs de 5 jours en moyenne à ceux des entreprises de moins de 200 salariés. Les motifs viendraient des très importants délais avant réception des factures, des processus de validation complexes et d'une fréquence de campagnes de règlement trop faible.

En 2021, le délai global de paiement de la commande publique en métropole est demeuré pratiquement stable (+ 0,3 jour, à 17,5 jours). Le délai de paiement moyen diminue pour chaque type de collectivité locale, **hormis pour les Régions**. Les établissements publics de santé ont amorcé une légère réduction de leurs délais de paiement moyens, à 54,5 jours.

Les sanctions de la DGCCRF ont encore mis en évidence que, malgré leur obligation légale, **les acheteurs omettent de réclamer les factures non parvenues**.

 [Le rapport complet](#)

ÉVOLUTION DES RISQUES-CLIENTS DANS LE MONDE

Altarea a comparé les comportements payeurs en Europe au 4^e trimestre 2021 :

	Ponctuels	Retard > 90J
DANEMARK*	90,2%	0,2%
SLOVAQUIE	76,4%	0,4%
POLOGNE	74,8%	3,1%
PAYS-BAS	74,2%	0,9%
SUISSE	71,8%	0,2%
HONGRIE	70,7%	0,5%
ALLEMAGNE	65,4%	0,7%
SUÈDE	60,6%	1,3%
TCHÉQUIE	59,0%	0,3%
SLOVÉNIE	53,2%	1,8%
FINLANDE	52,7%	0,2%
LUXEMBOURG	47,0%	1,7%
ESPAGNE	44,4%	3,5%
BELGIQUE	44,0%	1,5%
ROYAUME-UNI	42,8%	4,1%
FRANCE	42,1%	4,3%
ITALIE	38,5%	3,5%
CROATIE	37,7%	5,6%
SERBIE	32,0%	3,8%
GRÈCE	25,5%	11,0%
BULGARIE	20,6%	2,1%
PORTUGAL	17,2%	8,3%
ROUMANIE	14,4%	10,6%

* Seul pays d'Europe où le paiement des intérêts de retard est obligatoire.

Altarea a également mesuré **les défaillances en 2021** :

- les pays où elles ont le plus **baissé** : Pays-Bas (-42%), Belgique (-26%), France (-15%), Portugal (-14%), Allemagne (-11%), Luxembourg (-11%) et Suède (-10%) ;
- les pays où elles ont le plus **crû** : Danemark (+49%), Italie (+43%), Espagne (+40%), Hongrie (+36%), Royaume-Uni (+19%), Slovaquie (+19%), Pologne (+16%) et Finlande (+14%).

L'étude intégrale de tous les pays

L'invasion de l'Ukraine et les mesures de confinement en Chine renforçant cette année la pression sur la trésorerie des entreprises, Allianz Trade a estimé qu'à l'échelle mondiale les défaillances croîtront de 10% en 2022 et de 14% en 2023, approchant ainsi leur niveau de 2019.

Trois facteurs de modération des défaillances sont perceptibles :

- début 2022**, le montant total des **liquidités** détenues par les entreprises cotées était **30% supérieur** au niveau observé en 2019;
- le **nombre d'entreprises fragiles est resté limité en Europe**, particulièrement en Italie (de 11% en 2020 à 7% en 2021) et en France (de 15% à 12%) ; c'est le cas **aux Etats-Unis**, où les entreprises bénéficieront des réserves accumulées depuis la crise et d'un soutien public prolongé ; les défaillances se maintiendront également **en Chine** à un niveau moindre, malgré une situation tendue pour les entreprises les plus exposées au commerce mondial ;
- les entreprises cotées ont pu **répercuter les hausses de coûts** sur leurs prix de vente.

Un rebond des défaillances est néanmoins attendu en 2022 et 2023 car **plusieurs sources de fragilité** ont été identifiées en 2021 :

- le **BFR s'est particulièrement accru** en Asie (+2 jours), en Europe Centrale et de l'Est (+2 jours) et en Amérique Latine (+2 jours) ; de même dans **l'équipement des ménages** (+8 jours), **l'électronique** (+3 jours) et les **machines et équipements** (+2 jours) ;
- le **ratio dette / PIB** des entreprises non financières **s'est fortement dégradé** dans la zone euro (+5,2 points, contre +3,5 points pour les USA) ;
- le pouvoir d'achat des ménages a décliné, ce qui va ralentir la demande des consommateurs.

Les défaillances d'entreprises se rapprocheront du niveau de 2019 dans la moitié des pays en 2023 mais dès 2022 pour 1 pays sur 3.

Gros plan sur certains pays :

- au **Royaume-Uni** et en **Espagne**, les défaillances dépasseront le niveau de 2019 dès la fin 2022 ;
- en **Italie**, au **Portugal** et dans les **Pays Nordiques**, le retour au niveau de 2019 n'aura lieu qu'en 2023 ;
- en **France** et en **Allemagne**, les défaillances d'entreprises ne retrouveront leurs niveaux de 2019 qu'après 2023 en raison des fortes mesures publiques de soutien ;
- c'est également le cas des **Etats-Unis**, où les entreprises bénéficieront des réserves accumulées depuis la crise et d'un soutien public prolongé ;
- la **Chine** devrait également maintenir les défaillances à un niveau moindre, malgré une situation tendue pour les entreprises les plus exposées au commerce mondial.
- en **France**, **le rebond des défaillances a débuté** : à fin mars 2022, la hausse sur 12 mois glissants est nette pour le **commerce automobile** (+25%), le **transport/entreposage** (+18%) et la **construction** (+17%). Allianz Trade estime que le nombre de **défaillances croîtra de 15% en 2022 et de 33% en 2023**.

RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF (SUITE)

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
180 000 €	ALGECO	68555065900534	07/06/2022
133 000 €	IXBLUE	43318512100129	16/06/2022
95 000 €	SPIE BATIGNOLLES	34902695500261	16/06/2022
50 000 €	PARISOT INDUSTRIE	53766520000011	07/06/2022
20 000 €	SOGEFI FILTRATION	64202039000141	07/06/2022
20 000 €	LHOTELLIER BATIMENT	50417775900025	16/06/2022
5 000 €	LAFILLE TRANSPORT	31327227000023	16/06/2022
3 000 €	RAMETTE TRANSPORT	32863994300054	16/06/2022
2 000 €	TERROIRS DISTILLERS	53395967200015	07/06/2022

PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Commission économique Elipso (Entreprises de l'emballage plastique et souple) du 1^{er} juin
- Journée FIPEC (Fédération des industries des peintures, encres, couleurs, colles et adhésifs, préservation du bois) du 2 juin
- Comité de labellisation « Relations Fournisseurs et Achats Responsables » des 7 et 21 juin
- Commission économique Axema (Industriels de la filière des agroéquipements et de l'agroenvironnement) du 9 juin
- Réunion régionale - Ile de France du DLR (des distributeurs, loueurs et réparateurs de matériels de construction et de manutention) du 14 juin
- La journée de l'Ameublement français du 24 juin
- Webinaire du groupe AFDC International du 28 juin